

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/814-le-purin-terroriste.html>

Divers Ecologie

Le purin terroriste

- Thèmes généraux - Environnement -

Date de mise en ligne : dimanche 8 octobre 2006

Description :

Rendez-vous compte, « ce dangereux bandit conservait à son domicile des documents expliquant comment utiliser le purin d'ortie »

Journal La Mée Châteaubriant

Ecrit le 4 octobre 2006

Le purin d'ortie

Purée ! un purin terroriste !

Le purin d'ortie est actuellement l'objet d'une polémique entre écolos-industriels et Etat. Dominique Voynet, dans un communiqué du 13 septembre 2006 dénonce les poursuites engagées contre un paysagiste, connu pour promouvoir le jardinage et l'agriculture grâce aux produits naturels.

Rendez-vous compte, « ce dangereux bandit conservait à son domicile des documents expliquant comment utiliser le purin d'ortie cher à tous les jardiniers amateurs ».

Le purin d'ortie est une préparation faite à partir d'eau de pluie et de feuilles d'ortie. L'odeur n'est pas des plus agréables mais le produit est un engrais efficace (et naturel !) qui, de plus, sert de répulsif face aux pucerons et aux acariens.

En somme, un produit facile à préparer soi-même et qui évite d'acheter des produits phytosanitaires onéreux et polluants.



Hilaire Le

Hilaire Leblay, à Derval,
fabrique et utilise
le purin d'ortie

Voui ...

Mais celui qui utilise le purin d'ortie n'achète pas les produits phytosanitaires vendus par l'industrie chimique. Horreur ! Il faut faire cesser ces « bricolages » naturels.

Car d'autres recettes naturelles existent : l'eau chaude comme désherbant, les feuilles de fougère pour éloigner les chenilles de choux, etc. Si tout le monde faisait ça, qui donc ferait vivre l'industrie chimique ?

Faut pas le dire

Alors la loi a dit : Halte-là ! Un particulier peut transmettre la recette à son voisin, un professionnel a le droit de préparer et, ensuite, d'utiliser des produits de traitements pour les plantes, mais il n'a pas la possibilité de les commercialiser ou même de les distribuer gratuitement, car dans ce cas ses produits tombent sous le coup de la réglementation et doivent être à ce titre autorisés. Cela résulte de la LOI d'orientation agricole n° 2006-11 du 5 janvier 2006 (art 70).

Au-to-ri-sé, ho-mo-lo-gué ... c'est là le grand mot mais « une homologation demande des démarches très longues et très coûteuses : plusieurs années de mises en expérimentation et des dizaines de milliers d'euros de coût pour des produits qui ont fait leurs preuves depuis des siècles !

En fait, appliquer le processus d'homologation classique c'est appliquer à des produits naturels, qui ont tout un historique derrière eux, la même réglementation qu'à des produits chimiques de synthèse dont on ne sait absolument rien et dont on découvre, dix ans, vingt ans après une utilisation intensive, qu'ils constituent un danger pour la santé et l'environnement » dit Bernard Bertrand (voir : <http://www.univers-nature.com/interviews/bernard-bertrand.html>)

Il y a cependant des jardiniers écologistes qui parlent du purin d'ortie. Mama Doué, quel péché !

Le 31 août 2006, les services de la Répression des Fraudes et les services de la Protection des Végétaux (la police des plantes !) sont intervenus chez Eric Petiot, paysagiste, formateur et coauteur de l'ouvrage Purin d'Orties et Compagnie. Ils ont fouillé partout et emporté des documents. (confidentiel-défense-contre les pucerons)

E. Petiot leur a fait remarquer que les préparations naturelles, mentionnées dans ses stages, ont été testées par des organismes scientifiques comme l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et le GRAB (Groupe de recherche en agriculture biologique).

Il a également précisé qu'il ne vendait aucun produit, se contentant d'expliquer leur processus de fabrication et d'application.

Les inspecteurs auraient fait remarquer à E. Petiot (selon le PV), qu'en l'absence d'homologation il ne pouvait pas mentionner dans ses cours et stages de quelconques propriétés fongicides, insecticides, acaricides des préparations et procédés exposés...

L'ortie terroriste

Comment l'Etat Français pense-t-il imposer une telle interdiction ? Par un système de caméras vidéos ? Par la création d'une ligne téléphonique incitant les citoyens à dénoncer tout baril suspicieux dans les jardins du voisinage (à l'image de ce que Monsanto a mis en place en Amérique du Nord) ?

L'association « Bretagne Vivante » dans son numéro de septembre 2006, s'insurge contre cette tentative de l'Etat, d'interdire les produits naturels :

« La triste réalité est que les multinationales font la loi. Les Etats se devraient de protéger leurs citoyens contre le vrai terrorisme : le terrorisme alimentaire qui s'étend comme une gangrène sur toute la planète. Tous les peuples de la Terre sont pris en otages par une poignée de multinationales qui détruisent tout : la santé des hommes et des

animaux, les eaux, les sols, l'air, les insectes, les oiseaux.... »

« Ces multinationales biocidaires, qui contrôlent les semences et la chimie, ont détourné l'agriculture à leur profit. L'humanité se meurt sous l'assaut d'aliments-poisons. En France seulement, par exemple, ce sont 150 000 personnes qui décèdent annuellement de cancers ».

« L'environnement se meurt sous l'assaut des poisons employés en agriculture. La France, qui est le troisième consommateur au monde » dit encore Bretagne Vivante

Alors que la mafia criminelle des multinationales de l'agrochimie détruit la Vie, l'Etat Français s'attaque au purin d'ortie ! On en rit si ce n'était pas si triste !

La recette du purin d'ortie est disponible sur le site de l'Association Kokopelli :

L'association kokopelli appelle tous les jardiniers de France à leurs barils ! « Faites couler le bon jus d'ortie en vos jardins à la santé de vos légumes », « disséminez symboliquement cette recette ». Et vivent les produits naturels

Ecrit en avril 2011

Le purin d'ortie

Selon le journal de l'environnement du 21/04, le purin d'ortie sera bientôt autorisé à la commercialisation. Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une douzaine de mesures destinées à promouvoir une alternative aux pesticides chimiques, comme le prévoit le plan Ecophyto 2018.

Les militants de l'Association pour la promotion des produits naturels peu préoccupants avaient engagé la guerre du purin d'ortie, depuis des années et, en décembre dernier, en épandant du purin d'ortie devant la mairie de Montreuil (Seine-Saint Denis) pour faire reconnaître les qualités de ce produit : un répulsif naturel pour les pucerons et les acariens et qui sert également d'engrais, stimulant la croissance, et renforçant les défenses naturelles des plantes.

Ecrit le 11 mai 2011

Une piquette d'ortie

On y avait cru trop vite ! On croyait que, enfin, le Ministère allait reconnaître les vertus du « purin d'ortie » . Las ! L'arrêté publié le 5 mai 2011 pour « autoriser le purin d'ortie » a pour effet d'interdire la commercialisation de tout purin d'ortie correctement préparé. En effet, l'arrêté contient une recette de fabrication, obligatoire, mais sans autre autorisation de substance alternative aux pesticides. Or les producteurs de purin d'ortie n'utilisent pas ce procédé de fabrication

L'arrêté du ministère n'est qu'une « fausse autorisation », a affirmé l'association Aspro, qui milite pour la reconnaissance des alternatives aux pesticides et considère qu'il est « matériellement impossible de produire du véritable purin d'ortie selon la recette » publiée en annexe de l'arrêté et qui doit être respectée. Cette recette officielle prévoit une période de macération des feuilles d'ortie dans de l'eau de pluie pendant trois à quatre jours à 18 °C, alors que selon les écologistes la macération pour obtenir une fermentation efficace prend plus de temps et nécessite des précautions particulières. « C'est impossible d'en faire en trois jours et à 18 degrés constants. Si on le met sur le gaz, il faudra expliquer comment on tient une telle température pendant trois jours et si on utilise des réchauffeurs cela devient industriel », a noté M. Lyphout, qui a qualifié le produit officiellement autorisé de « piquette d'ortie complètement inefficace », une vraie recette de Pif le Chien.

[Kokopelli, en marche vers la victoire](#)